

Le CMSQ se prononce

Danielle Blanchet

Number 30, Winter 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18074ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

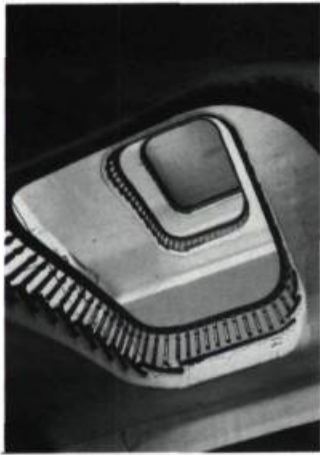
Cite this document

Blanchet, D. (1986). Le CMSQ se prononce. *Continuité*, (30), 47–47.

LE CMSQ SE PRONONCE

par Danielle Blanchet*

DES DÉMOLITIONS À PLACE-ROYALE À QUÉBEC



Vue vers le haut du grand escalier de l'entrepôt Thibodeau. On n'a pas voulu l'intégrer aux plans d'aménagement. (photo: MAC)

La revitalisation du centre-ville de Québec passe par la démolition. Cette triste conclusion s'impose au CMSQ qui s'indigne du sort qui a été réservé aux entrepôts Chinic-Amyot et Thibodeau. Alors que le premier, dessiné en 1871 par l'architecte Joseph-Ferdinand Peachy, s'est écroulé sous le pic des démolisseurs, le second, conçu par le même architecte en 1880, a été dévasté, perdant notamment son monumental escalier intérieur, véritable témoignage de l'art de la menuiserie au siècle dernier. La promotion immobilière est responsable de ces saccages.

Le ministère des Affaires culturelles et la Ville de Québec,

qui apportent leur aide financière à cette construction de condominiums, vont à l'encontre de leur propre politique de conservation et de mise en valeur de l'architecture ancienne; cela est d'autant plus grave que les démolitions ont lieu à l'intérieur d'un arrondissement historique. Les deux paliers gouvernementaux ont privilégié une rentabilité maximum au détriment du patrimoine; ils ont donc failli à leur devoir de protecteur de notre héritage immobilier, sans compter qu'ils fournissent des armes à l'entreprise privée, qui ne se gênera pas pour les citer en exemple lorsqu'elle voudra agir dans ce sens. ■



La cour intérieure de la prison des Plaines. «Le respect des divisions intérieures originales de la prison est impératif.» (photo: MAC)

LA PRISON DES PLAINES D'ABRAHAM

Le CMSQ a appuyé la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec (S.S.J.B.Q.) dans sa démarche pour faire classer la vieille prison des Plaines. En effet, il est primordial qu'un bâtiment de cette valeur fasse l'objet d'une attention particulière de la part du ministère des Affaires culturelles. On sait que le ministère a décidé de louer l'édifice à la Fondation Riopelle, qui prévoit apporter quelques transformations au bâtiment afin qu'il réponde mieux aux exigences de sa nouvelle fonction de centre d'exposition. Son classement assurerait la préservation des qualités architecturales de la prison, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

La prise en main du bâtiment par la Fondation Riopelle vient mettre un terme à un abandon qui a duré trop longtemps. Avec cette oeuvre, construite en 1861, l'architecte Charles Bailly s'était distingué en faisant preuve d'ingéniosité sur le plan technique et de modernisme dans le système de détention. Le respect des divisions intérieures originales de la prison est donc impératif pour illustrer l'évolution de l'architecture des pénitenciers et des conditions de détention des prisonniers. ■

*Responsable du Comité d'avis et de prises de position du CMSQ.

LE MUSÉE DU QUÉBEC FAIT PEAU NEUVE



Restauration de la salle no 3 du Musée du Québec. (photo: Musée du Québec, P. Altman)

Le musée du Québec a dû entreprendre d'importants travaux de rénovation en raison de graves problèmes structuraux, qui se faisaient de plus en plus menaçants pour la sécurité du personnel et des oeuvres d'art. Le CMSQ reconnaît et encourage l'effort déployé pour respecter l'intégrité du bâtiment, en lui restituant, entre autres, des plafonds richement moulurés, inspirés des plafonds d'origine. Toutefois, il regrette que l'amélioration des qualités muséologiques du bâtiment construit en 1933 ait entraîné la disparition de l'élégant escalier qui dominait l'entrée de l'aile nord ainsi que celle des mezzanines des salles du rez-de-chaussée.

Les muséologues devraient être les premiers à savoir faire certains compromis. N'est-ce pas leur mission que de conserver le patrimoine? ■